

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.883  
23 août 2001

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT QUATRE-VINGT-TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 23 août 2001, à 10 h 15

Président: M. Roberto Betancourt Ruales (Équateur)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je déclare ouverte la 883<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Permettez-moi tout d'abord de souhaiter, au nom de tous les membres de la Conférence du désarmement, une cordiale bienvenue à l'Ambassadeur Toufik Salloum, qui vient de prendre ses fonctions de Représentant permanent de la République arabe syrienne, et de l'assurer de notre coopération et de notre appui indéfectibles.

Il n'y a qu'un orateur inscrit sur la liste d'aujourd'hui, mais avant de lui donner la parole, permettez-moi de faire une déclaration liminaire à l'occasion de l'accession de l'Équateur à la présidence de la Conférence du désarmement.

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Monsieur le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, Monsieur le Secrétaire général adjoint, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de dire que c'est pour moi un grand honneur et un privilège, en ma qualité de représentant de l'Équateur, d'accéder à la présidence de la Conférence du désarmement, qui est l'instance multilatérale clef de négociation sur les questions de désarmement, de non-prolifération nucléaire et de maîtrise des armements. C'est la première fois que mon pays accède à un tel honneur, puisque c'est en 1999 qu'il a été admis en tant que membre de la Conférence du désarmement. Cette année-là, mon pays a enfin vu se réaliser une de ses vieilles aspirations en matière de politique étrangère, au terme de 16 années d'attente et d'efforts inlassables.

L'Équateur a adhéré à la Conférence du désarmement convaincu que la création d'un monde exempt d'armes nucléaires n'était pas seulement un rêve, mais une urgente nécessité et que cet organe était capable de répondre aux besoins de sécurité de tous les États et, en particulier, de sauvegarder les droits de ceux d'entre eux qui ne possédaient pas d'armes nucléaires.

L'Équateur appuie les objectifs qui consistent à intensifier le processus de désarmement nucléaire et à le rendre irréversible par l'élimination et la destruction de ces armes. Il soutient les efforts internationaux en faveur du désarmement nucléaire et est partie au Traité sur la non-prolifération. Mon pays a en outre appuyé des initiatives spécifiques, telles que l'organisation d'une conférence internationale chargée de déterminer les meilleurs moyens d'éliminer les risques nucléaires.

L'Équateur est favorable à la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires, dont il est convaincu qu'elles contribuent au renforcement du régime de non-prolifération et au désarmement nucléaire en général. C'est animé de cette conviction que l'Équateur a participé activement à l'élaboration du Traité de Tlatelolco, qui a fait de l'Amérique latine une zone exempte d'armes nucléaires. En 1999, l'Équateur a coordonné le groupe de travail de la Commission du désarmement de l'ONU qui a élaboré des lignes directrices en vue de la création de zones exemptes d'armes nucléaires.

Au moment où j'accède à cette fonction délicate, je me sens dans l'obligation de rendre hommage au savoir-faire et à la créativité manifestés dans l'exploration des différentes solutions possibles et la tenue de consultations par les présidents successifs de la Conférence, soucieux de susciter un consensus sur un programme de travail. Il convient tout particulièrement de souligner

la précieuse contribution d'un diplomate latino-américain, l'Ambassadeur Camilo Reyes, de la Colombie, qui a conduit les membres de la Conférence à adopter la décision de désigner trois coordonnateurs spéciaux. Cette décision a été saluée comme il se doit par les membres de la Conférence, car elle consacre un mécanisme qui, nous l'espérons, contribuera largement à l'avenir de cette instance. J'estime donc que ce mécanisme doit être préservé dans l'intérêt général. Je ferai en sorte que cette décision soit mentionnée dans le rapport que la Conférence du désarmement présentera à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Alors qu'il accède à la présidence, l'Équateur note avec une profonde préoccupation que malgré les efforts diplomatiques considérables faits depuis 1999 par les 18 précédents présidents de la Conférence, il n'a pas été possible de sortir cet organe de la paralysie qui est la sienne. Cette situation est caractérisée par de profondes divergences sur les questions essentielles. Ces divergences menacent l'existence même de la Conférence et empêchent l'adoption d'un programme de travail.

En dépit de cette situation, nous restons confiants et appuyons tous les efforts destinés à redonner un sens à l'objectif qui a conduit à la création de la Conférence du désarmement. Le mandat de la Conférence est très clair: il consiste à promouvoir et préserver la paix et la sécurité internationales par l'élimination des armes nucléaires et la maîtrise et la réduction des armements.

Sous la présidence de l'Équateur, le climat de stagnation dont je viens de parler ne devrait pas évoluer. Cela tient particulièrement au fait que les schémas stratégiques et la situation internationale en matière de sécurité continuent, semble-t-il, de déterminer en grande partie les perspectives de consensus au sein de la Conférence.

Nous approchons de la fin de la troisième partie de la session de 2001 de la Conférence et les perspectives de progrès sur les questions de fond ne sont pas très encourageantes. Il serait cependant déraisonnable d'exclure toute possibilité de parvenir, dans le futur, à une nouvelle décision consensuelle qui nous permettrait d'avancer sur la voie qui nous est tracée. Quoi qu'il en soit, je suis convaincu que durant le peu de temps qu'il nous reste, nous ne pourrions que préparer le terrain en vue de la session de l'année prochaine.

Conscients de la responsabilité qui est la nôtre, nous réaffirmons notre volonté de tout faire pour redonner un sens à l'objectif initial de la Conférence du désarmement et, en particulier, restaurer sa capacité d'action. À cette fin, l'Équateur mettra en œuvre tous les mécanismes de consultation dont il dispose.

Dans cet esprit, sur la base de la proposition soumise par l'Ambassadeur Amorim sous la cote CD/1624 ainsi que des précieuses recommandations formulées par ceux qui m'ont précédé à la présidence de la Conférence, je me propose de poursuivre les consultations afin de rechercher les moyens de parvenir à un consensus sur l'adoption d'un programme de travail pour la Conférence.

Par ailleurs, en ce qui concerne la recommandation formulée par M. Carlos Amat Forés, Ambassadeur de Cuba, dans le but de conserver les activités dans le cadre restreint de discussion et de négociation établi dans les domaines de compétence des coordonnateurs spéciaux,

je souhaite, en consultation avec les délégations, rechercher le meilleur moyen de faire en sorte que ce travail se poursuive et déterminer ce que les membres de la Conférence souhaitent faire des premiers rapports consacrés à ces activités.

Quoi qu'il en soit, il est évident que le travail des coordonnateurs spéciaux, qui bénéficie de l'indéfectible appui de la présidence et de l'ensemble des membres de la Conférence, ne remplacera jamais l'activité principale dont la Conférence est responsable et qui a trait aux questions de fond inscrites dans le programme de travail.

Je tiens à adresser tous mes remerciements à mon prédécesseur l'Ambassadeur de Cuba, M. Carlos Amat Forés, pour les efforts intensifs qu'il a déployés dans le but de promouvoir un consensus sur un programme de travail et pour m'avoir permis de vous faire part des informations précieuses qu'il a réunies au cours de ses consultations. Enfin, je tiens à remercier toutes les délégations pour l'appui qu'elles ne manqueront pas, j'en suis persuadé, d'accorder à la présidence.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la Belgique.

M. LINT (Belgique): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre accession à la fonction de président de la Conférence du désarmement. Sachez que vous pouvez compter sur la totale coopération de la Belgique dans vos nouvelles fonctions.

Je prends la parole pour annoncer qu'en leur qualité de coprésidents du Comité sur l'état général et le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, le Zimbabwe et la Belgique organiseront, en coopération avec le Nicaragua, une séance d'information sur la Troisième Conférence des États parties qui se tiendra à Managua du 18 au 21 septembre 2001.

La séance d'information aura lieu le 29 août de 14 heures à 15 heures, dans la salle VII du Palais des Nations. Toutes les délégations y sont conviées. Elles recevront à cette occasion tous les documents de la Conférence disponibles actuellement.

Je profite de l'occasion pour vous signaler qu'à ce jour 118 États ont ratifié ou accédé à la Convention et 140 États l'ont signée ou ratifiée ou y ont accédé. La Belgique encourage tous les États qui ne sont pas encore parties à la Convention à la ratifier et à y accéder dans les meilleurs délais.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le représentant de la Belgique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole?

Tel ne semble pas être le cas. Aussi, permettez-moi de faire un rappel concernant le calendrier des réunions des semaines à venir: la Conférence tiendra deux séances plénières la semaine prochaine, conformément au paragraphe 4 de la décision sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement, contenue dans le document CD/1036.

À cet égard, le secrétariat m'a fait savoir que le Coordonnateur spécial sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, l'Ambassadeur Prasad Kariyawasam de Sri Lanka, et le Coordonnateur spécial sur l'élargissement de la composition de la Conférence, l'Ambassadeur Petko Draganov, de la Bulgarie, ou un membre de sa délégation agissant en son nom, avaient tous deux l'intention de présenter leurs rapports respectifs à la Conférence le mardi 28 août 2001. En conséquence, à la séance plénière du jeudi 30 août 2001 viendra s'ajouter une autre séance plénière, le mardi 28 août, afin de satisfaire à la demande des coordonnateurs spéciaux.

Avant de clore la séance, permettez-moi de vous rappeler que, conformément à ce qui a été annoncé jeudi dernier, le Coordonnateur spécial pour le réexamen de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Günther Seibert, de l'Allemagne, tiendra immédiatement après la présente séance des consultations officieuses ouvertes à tous consacrées à ce réexamen.

Ainsi prennent fin nos travaux pour aujourd'hui.

*La séance est levée à 10 h 30.*

-----